

QU'EST-CE LA MARQUE?



C'est une marque commerciale, propriété du <u>Ministère de la Transition écologique et solidaire</u>et commune à tous les <u>Parcs</u> naturels régionaux de France.

Elle apporte à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, son respect de l'environnement et son implication sur le territoire. Elle lui confère une véritable valeur ajoutée en termes d'image.

Pour le consommateur, cette marque présente aussi de réels bénéfices et avantages. Elle garantit notamment que le produit ou service respecte les valeurs fortes de la philosophie des Parcs :

L'humain

La marque promeut des entreprises qui favorisent l'écoute et se préoccupent du bien-être de leurs salariés, des habitants et des touristes. Le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de production des produits ou des services.

La préservation de l'environnement

La marque valorise des activités respectueuses des milieux naturels et des professionnels actifs, à leur niveau, dans la protection de leur environnement.

L'attachement au territoire

La marque est accordée à des entreprises qui contribuent au développement économique du territoire et participent à le faire découvrir.

QU'APPORTE CONCRÈTEMENT LA MARQUE À VOTRE ENTREPRISE ?

La marque « Valeurs Parc naturel régional » met en avant vos produits et services auprès de publics de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable : préservation de l'environnement, bien-être de l'homme, économie locale. Vous gagnez ainsi leur préférence. Concrètement :

- Vous pouvez apposer la marque sur vos outils de promotion et communication.
- Vous profitez d'un dispositif promotionnel régional et national au sein duquel vous vous affichez comme un acteur responsable, impliqué sur votre territoire.
- Vous intégrez un réseau d'acteurs économiques engagés, comme vous, autour des mêmes valeurs et dans une démarche de progrès.
- Vous bénéficiez de l'accompagnement technique de l'équipe pluridisciplinaire du Parc : conseils, formations...

Rejoignez le réseau! Retrouvez tous les avantages de la marquæn cliquant ici

COMMENT REJOINDRE LA DYNAMIQUE DE LA MARQUE ?

Pour devenir bénéficiaire de la marque « Valeurs Parc naturel régional », la démarche est simple : formulez une candidature auprès du Parc Loire-Anjou-Touraine en remplissant le formulaire de demande d'utilisation de la marque.

À réception de cette demande, le Parc programme un audit d'agrément afin d'échanger avec vous, vérifier la compatibilité de vos produits et/ou services avec les valeurs de la marque, définir des marges éventuelles de progression. Après validation du comité d'agrément, vous signez une convention d'utilisation de la marque de 5 ans qui formalise les engagements de votre entreprise et du Parc Loire-Anjou-Touraine.

Une redevance annuelle, identique dans chaque Parc, vous est demandée pour contribuer à financer les efforts collectifs de promotion.

Entreprise employant au maximum 1 ETP (Equivalent Temps Plein) / an	50 € / an
Entreprise employant plus de 1 ETP et jusqu'à 10 ETP / an	100 € / an
Entreprise employant plus de 11 ETP / an	300 € / an

Contactez-nous

Matthieu CLEMOT
Référent éducation et valorisation de l'offre touristique
m.clemot [at] parc-loire-anjou-touraine.fr

À TÉLÉCHARGER

PDF	REJOIGNEZ LE RÉSEAU MARQUE - ARGUMENTAIRE - 632.92 KO
PDF	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES HÉBERGEMENTS - 157.21 KO
PDF	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT - 156.17
PDF	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES RESTAURANTS - 153.39 KO
PDF	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES SITES TOURISTIQUES - 152.05
PDF	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES ENTREPRISES DE VANNERIE - 235.46 KO
росх	FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES ENTREPRISES - 64.85